Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

Normes internationales pour les mesures phytosanitaires

PROTÉGER LES VÉGÉTAUX, PROTÉGER LA VIE

Saviez-vous que les NIMP sont les seules normes internationales consacrées à la santé des végétaux?

Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont des instruments internationaux, reconnus par les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme des références internationales pour le commerce des produits végétaux. Ces normes sont appliquées dans le commerce international dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS).

La Convention pour la protection des végétaux (CIPV) est la seule convention de normalisation internationalement reconnue en matière de santé des végétaux.

Les normes contribuent également à l'avancement du Programme 2030 des Nations Unies (ONU) pour le développement durable et à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU.

Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale

Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité

Faciliter le développement de l'économie et du commerce

Rôle des NIMP

La CIPV et les NIMP jouent un rôle essentiel dans l'harmonisation internationale des mesures phytosanitaires et dans la promotion de la coopération mondiale visant à faciliter l'innocuité du commerce. Elles contribuent à:

- empêcher l'introduction et l'établissement des organismes nuisibles;
- protéger les agriculteurs contre les épidémies d'organismes nuisibles dévastatrices sur le plan économique;
- prévenir les dommages causés à l'environnement et protéger les écosystèmes;
- protéger les industries et les consommateurs contre les coûts liés à la lutte contre les organismes nuisibles ou à leur éradication;
- faciliter le commerce international.

Un processus d'établissement des normes entièrement transparent et inclusif

Les NIMP sont rédigées par des experts internationaux et font l'objet d'un processus de consultation avant d'être adoptées par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).

Le processus d'établissement des normes est supervisé par le Comité des normes de la CMP et est facilité par l'Unité du Secrétariat de la CIPV chargée de l'établissement des normes.

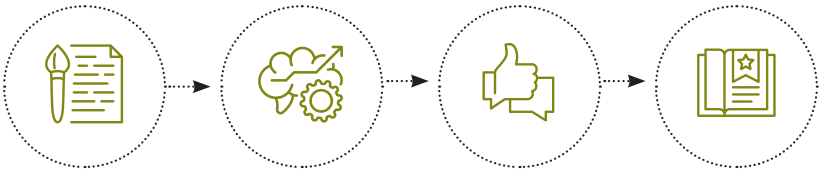

Étape 1
Élaboration de la liste des thèmes

Étape 2
Rédaction

Étape 3
Consultation et examen

Étape 4
Adoption et publication

Quelques exemples de l'utilité des NIMP

COMMENT CERTIFIER QUE DES PRODUITS VÉGÉTAUX SONT CONFORMES AUX EXIGENCES?

- La **NIMP 12** décrit le processus de certification et l'ePhyto est l'étape suivante qui permet de rendre ce processus plus efficace.

PRINCIPES HARMONISÉS POUR L'ANALYSE DU RISQUE PHYTOSANITAIRE (ARP)

- La **NIMP 2** fournit un cadre pour le processus d'ARP.
- Les **NIMP 11** et **21** décrivent les trois étapes de l'ARP.

LUTTER CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES SUR LES PALETTES EN BOIS

- La **NIMP 15** propose des solutions pour éliminer les organismes nuisibles dangereux qui voyagent avec les matériaux d'emballage en bois.

PARTICIPEZ!

» Participez à des groupes de rédaction d'experts et à des groupes techniques.
» Agissez aux côtés de votre organisation nationale ou régionale de la protection des végétaux.
» Assistez aux réunions de la Commission des mesures phytosanitaires.

VOTRE VOIX COMPTE!

» Proposition de thèmes (tous les deux ans) et de traitements (de façon continue).
» Consultations sur les projets de spécifications pour les normes.
» Consultations sur les projets de normes.

CONTRIBUEZ!

» Parrainez l'élaboration d'un projet de norme.
» Parrainez un groupe de rédaction d'experts.
» Financez un projet spécifique.
» Contribuez à la traduction de documents dans les langues de la FAO.
» Fournissez des ressources humaines au Secrétariat de la CIPV.

PAGE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES

RÉSEAUX SOCIAUX

» Twitter: **@ippcnews**
» Facebook: **ippcheadlines**
» LinkedIn: **groups/3175642**

CONTACT

Secrétariat de la CIPV
ippc@fao.org
www.ippc.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italy

©Freepick

Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2020
CA8476FR/1/12.20